

Certificats d'économie d'énergie Attestation sur l'honneur

Document à compléter de façon lisible et de préférence en majuscules.

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Raison sociale : TEKSIAL SASU Numéro de SIREN : 501 498 141 Capital : 41 340 610 €

* N° SIRET :....

Siège Social : 54 avenue Jean Jaurès 92707 Colombes Cedex

A/ BAR-EN-102 (v.A14.1): Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) sur mur(s) en façade ou en pignon
(*) Date d'engagement de l'opération (ex: date d'acceptation du devis) :
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :
Référence de la facture :
* Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :
*Adresse des travaux :
Complément d'adresse :
*Code postal :
*Ville:
* Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : 📝 OUI 🔲 NON
* Énergie de chauffage : 🔲 Electricité 💆 Combustible
Caractéristique de l'isolant posé en façade ou en pignon:
*Surface d'isolant posé (m²):
*Résistance thermique : R (m².K/W) :
À ne remplir que si la résistance thermique n'est pas mentionnée sur la preuve de réalisation de l'opération :
* Epaisseur (mm):
À ne remplir que si les marque et référence de l'isolant posé ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
* Marque(s):
* Référence(s):
NB1: pour la mise en place d'une isolation thermique des murs, la résistance thermique R doit être ≥ 3,7 m².K/W. NB2: dans le cas d'une pose superposée de plusieurs isolants, indiquer les marques et références de chacun des isolants posés ainsi que le R global et pour la surface d'isolant posée, la surface résultant de la superposition des isolants.
Si le bénéficiaire est une personne physique, le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application.
Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 3 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.
Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous traitant par exemple) :
* Nom:
* Prénom:
* Raison sociale :

(*) Nour les bénéficiales personnes morales, préciser : (*) Pour les bénéficiales personnes morales, préciser : (*) Numéro SIREN du bénéficiaire aites sur fhonneur qu'il est dépouveu de numéro de SIREN en cochant cette case : (*) Numéro SIREN du bénéficiaire aites sur fhonneur qu'il est dépouveu de numéro de SIREN en cochant cette case : (*) Adétait : bénéficiaire aites sur fhonneur qu'il est dépouveu de numéro de SIREN en cochant cette case : (*) Condenieurs dissipataire : (*) Adetase : (*) Adetase : (*) Adetase : (*) Complements d'adresse : (*) Code postal : (*) Ville : Pays : Téléphone : Mobile : (*) Cocher Pune des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'economies d'ênergie : (*) Cocher Pune des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'economies d'ênergie : (*) Cocher Pune des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'economies d'ênergie : (*) Cocher Pune des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'economies d'ênergie : (*) Cocher Pune des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'ênergie : (*) Le suis : le suel propriétaire (final) ou le locataire des équipements installès ; ou le syndix de la copropriété où prend place l'opération d'économies d'énergie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'energie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'energie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'energie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'energie ; ou l'occupant du la personne recevant le service achet de benéficiaire en peut peterdorie qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'energie ; ou l'energie de finance de l'opération d'economies d'énergie, j'atteste sur l'honneur : - que l'ENSIAL m'a apporte une contri	B. Bénéficiaire de l'opération	n d'économies d'énergie
(*) Raison sociale du bénéficiaire :	(*) Nom du signataire :	Prénom du signataire :
(*) Numéro SIREN du bénéficiaire :	(*) Pour les bénéficiaires personnes	morales, préciser :
A défaut : le bénéficiaire atteste sur fhonneur qu'il est dépouvru de numéro de SIREN en cochant cette case : (mentionner la raison sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas de copropriétés). (*) Adresse : (*) Adresse : (*) Adresse : (*) Complements d'adresse : (*) Cole postal : (*) Ville :	(*) Raison sociale du bénéficiaire :	
(mentioner la trision sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas de copropriétés). (*) Fonction du signataire : (*) Compléments d'adresse : (*) Code postal : (*) Code postal : (*) Ville : Pays : Téléphone : Mobile : Courriel : (*) Cocher l'une des deux casses suivantes : à l'issue des opérations d'economies d'ênergie : (*) Cocher l'une des deux casses suivantes : à l'issue des opérations d'economies d'ênergie : (*) Cocher l'une des deux casses suivantes : à l'issue des opérations d'economies d'ênergie : (*) Cocher l'une des deux casses suivantes : à l'issue des opérations d'economies d'ênergie : (*) Le suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriété où prend place l'opération d'économies d'ênergie ; ou l'accepant du logement où prend place l'opération d'économies d'ênergie ; ou l'accepant du logement do prend place l'opération d'économies d'ênergie ; ou l'accepant du logement d'ouvrage, l'une des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des beins sur les gueuels ont lieu l'opération. Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'ênergie. En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'ênergie, jutteste sur l'honneur : - que l'en EXISIA. L'in apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'à incité à réaliser cette opération d'économies d'ênergie ; - que je fournini exclusivement à l'EKSIAL l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'ênergie, notarment la facture (ou à défaut une autre preuve de la realisation entre la réalisation entre de l'entergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle de viere contacté par les	(*) Numéro SIREN du bénéficiaire :	
(*) Adresses: (*) Code postal: (*) Ville: Pays:	(mentionner la raison sociale et le nu	méro SIREN du syndic dans le cas de copropriétés).
Complements d'adresses :	(*) Adresse :	·
(*) Code postal: (*) Ville:		
(f) Ville :	*	
Pays:		
Mobile:		
Mobile:	Téléphone :	
(*) Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'economies d'énergie : Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriété où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération. Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur : - que TEKSIAL m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ; - que je fournimi exulsivement à TEKSIAL l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération); - que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ; - l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie devirtes ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie (bu tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie (bu tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie (bu du contrôle concemant la nature de l'opération et la réalisation effective de c		
(*) Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'economies d'énergie : Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriété où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération. Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur : - que TEKSIAL m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ; - que je fournimi exulsivement à TEKSIAL l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération); - que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ; - l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie devirtes ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie (bu tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie (bu tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie (bu du contrôle concemant la nature de l'opération et la réalisation effective de c	Courriel:	
l'occupant du logement où prend place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération; ou la personne recevant le service acheté Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre du transfert de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération. Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur: - que TEKSIAL m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie; - que je fourminai exclusivement à TEKSIAL l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération); - que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale; - l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concemant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci; - que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L-229-5 du code de l'environnement de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne se	(*) Cocher l'une des deux cases suiv	antes : à l'issue des opérations d'economies d'énergie :
Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur: - que TEKSIAL m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie; - que je fournirai exclusivement à TEKSIAL l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération); - que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale; - l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci; - que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant; - qu'aucune aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie .	l'occupant du logement où prend	place l'opération d'économies d'énergie et je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté
En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur : - que TEKSIAL m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie ; - que je fournirai exclusivement à TEKSIAL l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération); - que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ; - l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci; - que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant; - qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.	des biens sur lesquels ont lieu l'o	pération.
- que TEKSIAL m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie; - que je fournirai exclusivement à TEKSIAL l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération); - que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale; - l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci; - que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant; - qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie .	Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'	une seule fois à une contribution versée dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.
contribution m'a incité à réaliser cette opération d'économies d'énergie; - que je fournirai exclusivement à TEKSIAL l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération); - que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale; - l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci; - que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant; - qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie .	En tant que bénéficiaire de l'opératio	n d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :
d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de la réalisation effective de l'opération); - que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale; - l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci; - que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant; - qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie.	- que TEKSIAL m'a apporté u contribution m'a incité à réalis	ne contribution individualisée (action personnalisée de sensibilisation ou d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette er cette opération d'économies d'énergie ;
- l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type de bâtiment, surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci; - que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant; - qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie . Fait à :		
la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci; - que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une installation classée visée à l'article L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant; - qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie . Fait à :	- que je ne signerai pas, pour	cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant; - qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) n'a été reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie . Fait à :	la ou les opérations d'éconon services du ministère chargé (uies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les de l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de
ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'économies d'énergie . Fait à :		
(*) Le :''	ou qu'une aide à l'investissen	ent de l'ADEME a été reçue ou sollicitée et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de
(*) Le :''	Fait à ·	

Pour les personnes morales, son cachet et la signature du représentant

2/4

C. Proffessionnel ayant mis en œuvre l'o	pération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'oeuvre
(*) Nom du signataire :(*) Prénom du signataire :
(*) Fonction du signataire :	
(*) Raison sociale :	
(*) Numéro SIRET :	
(*) Adresse :	
(*) Code postal :	
(*) Ville :	
Téléphone :	
Mobile:	
Courriel :	
(*) En tant que représentant de l'entreprise :	
ayant mis en œuvre; ou	
ayant assuré la maîtrise d'œuvre	
de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'hor	nneur:
	nsemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies ne autre preuve de la réalisation effective de l'opération);
– que je ne signerai pas, pour cette opération,	d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale;
 l'exactitude des informations que j'ai commur sur les qualifications professionnelles requises 	niquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à l'opération d'économies d'énergie et, le cas échéant, s pour mettre en oeuvre cette opération;
conformément à ou aux fiches d'opérations sta	gie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté les conditions de leur réalisation, indardisées d'économies d'énergie concernées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les put organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de
Fait à:	
(*) Le : '/	
(*) Cachet et signature du professionnel:	

Mentions finales

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques pour le ministère chargé de l'énergie, sous la responsabilité de la Direction générale de l'énergie et du climat, destinés au contrôle des demandes de certificats d'économies d'énergie (CEE) et à évaluer le dispositif des CEE. Dans ce cadre, vous êtes susceptible d'être contacté, à l'initiative du ministère chargé de l'énergie, pour l'évaluation ou la réalisation d'un contrôle sur place de la bonne réalisation de l'opération. En signant le présent document, vous reconnaissez votre consentement au traitement de vos données.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de traitement de ces données à l'adresse suivante :

Direction générale de l'énergie et du climat,

Ministère de la transition écologique et solidaire,

92055 La Défense Cedex

ou par courriel: cee@developpement-durable.gouv.fr

ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr.

« Si vous estimez, après avoir contacté le responsable de traitement ou le délégué indiqué ci-dessus, que vos droits ne sont pas respectés, vous avez également la possibilité d'adresser une réclamation relative aux traitements mis en œuvre à la Commission nationale de l'informatique et des libertés. »

TEKSIAL, responsable du traitement, met en œuvre un processus ayant pour finalité l'obtention de Certificats d'Economies d'Energie (CEE, définis par les articles 221-1 et suivants du Code de l'Energie) et le versement d'une aide financière incitative aux travaux d'économie d'énergie. TEKSIAL sera destinataire des données. Elles ne seront pas cédées mais pourront être utilisées notamment pour l'instruction et le suivi du dossier du bénéficiaire des travaux. Conformément à la réglementation sur les CEE, pour la bonne réalisation du service au bénéficiaire et pour déposer les demandes de CEE, TEKSIAL transfèrera les données aux autorités administratives compétentes (Pôle National des CEE) et conservera les données dix (10) ans.

Tout bénéficiaire peut demander l'accès, la rectification, l'effacement, l'opposition, la limitation ou la portabilité ou une information complémentaire sur ses données traitées par TEKSIAL, dans les conditions prévues par la réglementation, à l'adresse suivante : TEKSIAL, Service Qualité / RGPD, 54 Avenue Jean Jaurès, 92707 COLOMBES CEDEX

TEKSIAL s'engage à appliquer strictement les obligations de la réglementation concernant la protection des données personnelles (Règlement RGPD mis en application au 25/05/2018). Nous nous engageons à respecter les dispositions de ce règlement et notamment celles concernant les informations personnelles que vous pourriez être amené à nous communiquer.

De plus, il est rappelé aux signataires de la présente attestation sur l'honneur que toute fausse déclaration expose notamment aux sanctions prévues au code pénal (article 441-7):

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.».